

Associations	Subventions votées en 2021		Subventions versées en 2021		TOTAL	Subventions sollicitées en 2022		Détails projets + prévisionnel autres remarques	TOTAL	SITUATION BANCAIRE	Proposition de la commission pour 2022		TOTAL
	Fonct	Except	Fonct.	Except.		Fonct.	Except.				Fonct.	Except.	
	72 142,00 €	29 133 €	68 531,80 €	8 701 €	77 233 €	76 876,10	78 370 €		155 246 €		73 376,00	58 270 €	131 646 €
<b>GENOUILLAC</b>													
15	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	1 500 €	Création école de foot	3 500 €	4 180,80 € au 02/07/21	2 000 €	1 500 €	3 500 €
20		2 500 €	0 €	500 €	500 €	0 €	6 000 €	Fête foraine communale	6 000 €	34 158,18 € au 31/12/19	0 €	3 000 €	3 000 €
26		500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Demande faite mais pas de montant	0 €	non communiqué	0 €		0 €
33	250 €		250 €	0 €	250 €	250 €	1 500 €	Rallye parcours Bir'Hacheim + Venue véhicules de l'Armée	1 750 €	6 206,63 € au 19/11/21	250 €	1 500 €	1 750 €
37	250 €		250 €	0 €	250 €	250 €	0 €		250 €	15 564 € au 20/06/21	250 €		250 €
44	1 090 €		1 090 €	0	1 090 €	970 €	0 €	97 enfants scolarisés au 1/01/2022	970 €	3 514,21 € au 31/08/21	970 €		970 €
64	300 €		300 €	0	300 €	300 €	500 €	Achat de gobelets réutilisables	800 €	6 672 € au 27/09/21	300 €	500 €	800 €
<b>LA PERUSE</b> 0 €													
43		250 €	0 €	250 €	250 €	250 €	0 €		250 €	2 737 € au 17/07/21	0 €		0 €
59	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	800 €	Salon de l'Agriculture	800 €	/	0 €	800 €	800 €
<b>SURIS</b> 0 €													
6	300 €		300 €	0 €	300 €	350 €	0 €	Participe à la fête de Suris	350 €	488,99 € au 23/01/21	350 €		350 €
13	762 €		762 €	0 €	762 €	762 €	0 €	1 EURO / HABITANT	762 €	/	762 €		762 €
16	0 €		0 €	0 €	0 €	250 €	0 €		250 €	5 972 € au 31/12/19	0 €		0 €
18	0 €		0 €	0 €	0 €	350 €	0 €		350 €	13 742,46 € au	0 €		0 €
35	250 €		250 €	0 €	250 €	250 €	0 €		250 €	6 582,66 € au 31/01/20	250 €		250 €
41	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	300 €	Participation achat ordinateur	300 €	6 714,66 € au 07/01/21		0 €	0 €
<b>MAZIERES</b> 0 €													
49	0 €	500 €	0 €	500 €	500 €	500 €	900 €	Participation au feu d'artifice	1 400 €	7 373 €		350 €	350 €
<b>ROUMAZIERES-LOUBERT</b> 0 €													
0	600 €	1 400 €	600 €	268 €	868 €	0 €	0 €	Pas de demande cette anée suite à la subvention exceptionnelle 21	0 €	/	0 €		0 €
3	300 €		300 €	0 €	300 €	300 €	0 €		300 €	13 761,49 € au 29/06/21	300 €		300 €
4	500 €	1 500 €	500 €	0 €	500 €	0 €	2 000 €	Tournoi de tennis	2 000 €	2022,03 € au 22/02/22		2 000 €	2 000 €
8	1 100 €	800 €	1 100 €	800 €	1 900 €	1 300 €	600 €	Tournoi Jujitsu et journée "Le sport donner des ELLES"	1 900 €	7669,59 € au 15/02/22	1 300 €	600 €	1 900 €
10	500 €		500 €	0 €	500 €	500 €	1 500 €	Piratage du compte bancaire	2 000 €	1 200,55 € au 31/12/21	500 €		500 €

10€/enfants

Associations	Subventions votées en 2021		Subventions versées en 2021		TOTAL	Subventions sollicitées en 2022		Détails projets + prévisionnel autres remarques	TOTAL	SITUATION BANCAIRE	Proposition de la commission pour 2022		TOTAL
	Fonct	Except	Fonct.	Except.		Fonct.	Except.				Fonct.	Except.	
12 ADMR DE ROUMAZIERES-LOUBERT	4 500 €		4 500 €	0 €	4 500 €	4 500 €	0 €		4 500 €	/	4 500 €		4 500 €
14 CLUB DE LA TERRE ROUGE	900 €		900 €	0 €	900 €	450 €	3 500 €	Achat de matériel informatique	3 950 €	29 501 € au 31/12/20		2 000 €	2 000 €
17 TIRE TES POINTES (danse contemporaine)	1 000 €		1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	500 €	Gala de danse	1 500 €	3 789 € au 27/08/21	1 000 €	500 €	1 500 €
19 AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DU SUD CONFOLENTAIS	1 800 €		1 800 €	0 €	1 800 €	1 800 €	0 €		1 800 €	3 641,92 € au 31/12/20	1 800 €		1 800 €
21 TROT EN CHARENTE LIMOUSINE	500 €		500 €	0 €	500 €	500 €	1 000 €	organisation du trail	1 500 €	25 446,78 au 22/10/2021	500 €	800 €	1 300 €
22 MAM EN FOLIE		500 €	0 €	500 €	500 €	300 €	0 €		300 €	483,03 € au 17/12/21	0 €		0 €
32 UNSS COLLEGE JEAN MICHAUD	0 €		0 €	0 €	0 €	300 €	0 €		300 €	618,41 € au 01/09/21	300 €		300 €
27 ARTGILA	1 500 €		1 500 €	0 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	Dossier à compléter AG le 5 mars - projet d'emploi aidé pour une secrétaire basée à la maison du patrimoine	3 000 €	32 099,69 € au 22/02/22	1 500 €	1 500 €	3 000 €
28 COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE R-L	1 580 €		1 580 €	0	1 580 €	1 580 €	0 €	158 enfants au 01/01/22	1 580 €	19 182 € au 31/08/2021	1 580 €		1 580 €
29 LES COMPAGNONS DU CHATEAU DE PEYRAS		3 000 €	0 €	0 €	0 €	500 €	2 500 €	Spectacle vivant	3 000 €	19 532,69 € AG 2019	0 €	3 000 €	3 000 €
30 FNACA	200 €		200 €	0 €	200 €	200 €	0 €		200 €	non communiqué	200 €		200 €
31 FOOTBALL CLUB DE CHARENTE LIMOUSINE	5 500 €	3 000 €	5 500 €	0 €	5 500 €	5 500 €	10 000 €	organisation des 101 ans du club : 7000 euros + report 2021 : emploi : 3000 euros	15 500 €	12 198,63€ au 10/12/21	5 500 €	8 000 €	13 500 €
34 AMICALE DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES DE R-L	1 000 €		1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	0 €		1 000 €	10 638,57 au 22/05/2021	1 000 €		1 000 €
36 LA VOIE DE L'HIRONDELLE	150 €		150 €	0 €	150 €	150 €	0 €		150 €	200 €	150 €		150 €
38 CLUB CYCLOTOURISME DE ROUMAZIERES LOUBERT	600 €		600 €	0 €	600 €	600 €	1 500 €	renouvellement des tenues sportives (1500 euros accordées en janv. 2022)	2 100 €	6 409,46 € au 15/10/21	600 €	1 500 €	2 100 €
40 CHEMIN DE FER CHARENTE LIMOUSINE	1 500 €		1 500 €	0 €	1 500 €	1 500 €	0 €		1 500 €	36 893 € au 31/12/21	1 500 €		1 500 €
42 CHORALE PARENTHSE	200 €		200 €	0 €	200 €	200 €	0 €		200 €	6 671,61 au 7/09/2021	200 €		200 €
47 BOULISTES TERRE CUITE	200 €	500 €	200 €	0 €	200 €	400 €	1 100 €	Acquisition porte de service	1 500 €	3 771,55 € au 26/01/22	200 €	550 €	750 €
48 LE CHEMIN DU HERISSON	400 €		400 €	0 €	400 €	400 €	0 €		400 €	73 691 € au 31/12/20	400 €		400 €
55 DDEN (M. Lachenaud Guy)	300 €		300 €	0 €	300 €	300 €	0 €		300 €	/	300 €		300 €
56 UNION ROUMAZIERES CHABANAIS RUGBY (URCR)	2 770 €	1 000 €	2 770 €	0 €	2 770 €	2 770 €	1 000 €	1000 euros report 2021 non versée	3 770 €	27 559,07 € au 30/06/21	2 770 €	1 000 €	3 770 €
61 COMITE DES FÊTES TERRES DE HAUTE CHARENTE (LA PERUSE) avec RL	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	1 700 €	Feu d'artifice RL : 9000 et La Péruse 1700	1 700 €	30 834,11 € au 30/11/21		900 €	900 €
61 COMITE DES FÊTES TERRES DE HAUTE CHARENTE (ROUMAZIERES)	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	9 000 €	Feu d'artifice RL : 9000 et La Péruse 1700	9 000 €			7 000 €	7 000 €
62 CLUB ARTISTIQUE DE ROUMAZIERES LOUBERT	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Buffet pour vernissage exposition peinture	0 €	4 163,99 € au 30/06/21	0 €		0 €
63 COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE LES GRILLONS	820 €		820 €	0 €	820 €	690 €	400 €	69 enfants scolarisés au 01/01/22	1 090 €	3 209,44 € au 31/08/21	690 €	0 €	690 €
65 FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE JEAN MICHAUD	800 €		800 €	0 €	800 €	800 €	0 €		800 €	/	800 €		800 €
<b>HORS COMMUNE</b>													

10€/enfants

10€/enfants

Associations	Subventions votées en 2021		Subventions versées en 2021		TOTAL	Subventions sollicitées en 2022		Détails projets + prévisionnel autres remarques	TOTAL	SITUATION BANCAIRE	Proposition de la commission pour 2022		TOTAL
	Fonct	Except	Fonct.	Except.		Fonct.	Except.				Fonct.	Except.	
0 FNATH CHASSENEUIL (ACCIDENTES DE LA VIE)	80 €		80 €	0	80 €	80 €	0 €	Montant alloué chaque année	80 €	/	80 €		80 €
0 FNATH CHABANAIS (ACCIDENTES DE LA VIE)	100 €		100 €	0	100 €	100 €	0 €	Montant alloué chaque année	100 €	/	100 €		100 €
0 CAUE	147 €		147 €	0 €	147 €	147 €	0 €	Participation établie avec le CAUE	147 €	/	147 €		147 €
0 ASSOCIATION PUBLICITE FOIRES ET MARCHES	180 €		180 €	0 €	180 €	163 €	0 €	10% droit de place des marchés 1634€ (Brigitte)	163 €	/	163 €		163 €
1 COOPERATIVE SCOLAIRE RASED (SOUTIEN ELEVES EN DIFFICULTES)	508 €	1 883 €	508 €	1 883 €	2 391 €	508 €	0 €		508 €	2 698,96 € au 31/12/21	508 €		508 €
2 LA GRANDE FAMILLE CONFOLENTAISE - EPICERIE SOCIALE			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Soutien financier		/	0 €		0 €
5 BANDA LOS BODEGAS ( LA PERUSE -TDHC)			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Une demande de soutien financier Montant à décider	0 €	/	0 €	0 €	0 €
7 TED 16 - GDS LA PERUSE			0 €	0 €	0 €	100 €	0 €		100 €	/	0 €	0 €	0 €
9 FRATERNITE NOTRE DAME DES TERRES EN HAUTE CHARENTE ET LA TODEN (SOLIDARITE BURKINA FASO)	200 €		200 €	0 €	200 €	200 €	0 €		200 €	2 368,62 € au 15/12/21	200 €		200 €
23 COMITE Français par YAD LASHM	75 €	0 €	75 €	0 €	75 €	75 €	0 €		75 €	493 939 € au 31/12/20	75 €		75 €
24 ADAPEI CHARENTE			0 €	0 €	0 €	100 €	0 €		100 €	/	0 €		0 €
25 TED 16 - GDS MAZIERES			0 €	0 €	0 €	100 €	0 €		100 €	/	0 €		0 €
39 AFMDDT16 (amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation)			0 €	0 €	0 €	60 €	1 000 €	60 euros pour adhésion 1000 euros - journée mémorielle à Paris le 27 mai 2022	1 060 €	/	60 €	1 000 €	1 060 €
45 FDGP16 - fédération départementale des Gardes particuliers			0 €	0 €	0 €	0 €	600 €	Organisation du congrès national Lieu : St-Junien	600 €	2 065,16 € au 30/05/21		600 €	600 €
46 SECOURS POPULAIRE Français			300 €	0 €	300 €	300 €	0 €		300 €	/	0 €		0 €
51 ADIL 16 (logement)			0 €	0 €	0 €	401 €	0 €	adhésion 4007 (nbre d'hab) x 0,10	401 €	/	401 €		401 €
52 ATMO NOUVELLE AQUITAINE	455 €		455 €	0 €	455 €	455 €	0 €	Adhésion 0,111 x 4007	455 €	/	455 €		455 €
53 AGEF - Service à domicile CONFOLENS			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Une demande de soutien financier Montant à décider	0 €	/	0 €		0 €
54 LA COLOMBE CHASSENEUILLAISE	150 €		150 €	0 €	150 €	150 €	0 €		150 €	6 204,82 € au 01/10/21	150 €		150 €
57 URBAN SECTION		500 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	0 €	Demande de 500 euros + Report 500 euros non versés 2021	1 000 €	32 703,28 € au 31/01/22	1 000 €		1 000 €
58 NORD NIGER SANTE	300 €		300 €	0 €	300 €	400 €	0 €		400 €	13 000 € au 3/07/21	300 €		300 €
60 PREVENTION ROUTIERE			340 €	0 €	340 €	340 €	0 €	pas de montant demandé. Idem 2021 ??	340 €	/	340 €		340 €
66 TAP' DES YEPS	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	3 000 €	Participation au festival TAP DES YEPS du 1er au 3 juillet	3 000 €	8 296 € au 31/12/21	0 €	0 €	0 €
AAPECL (PROMOTION AGRICULTURE ET ELEVAGE)	300 €		300 €	0 €	300 €	0 €	0 €		0 €	/	0 €		0 €
LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER CHARENTE			300 €	0 €	300 €	0 €	0 €		0 €	/	0 €		0 €
<u>DIVERS</u>			0 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €		4 000 €	/		4 000 €	4 000 €

Associations	Subventions votées en 2021		Subventions versées en 2021		TOTAL	Subventions sollicitées en 2022		Détails projets + prévisionnel autres remarques	TOTAL	SITUATION BANCAIRE	Proposition de la commission pour 2022		TOTAL
	Fonct	Except	Fonct.	Except.		Fonct.	Except.				Fonct.	Except.	
50 CENTRE SOCIAL CULTUREL ET SPORTIF DE HAUTE CHARENTE (VERSEMENT CCAS COMPRIS)	37 225 €	11 300 €	32 675 €	4 000 €	36 675 €	36 675 €	20 470 €	Détail de la demande sur feuille jointe	57 145 €	636 963 € au 31/12/20	36 675 €	15 670 €	52 345 €
	72 142,00 €	29 133 €	68 531,80 €	8 701 €	77 233 €	76 876,10	78 370 €		155 246 €		73 376,00	58 270 €	131 646 €

**ASSOCIATIONS N'AYANT PAS SOLLICITE DE SUBVENTION \***

**COMMUNE HISTORIQUE DE ROUMAZIERES-LOUBERT :** Amical 'Art, Art'Cordeon, Ass. La Maki, Comité de Jumelage, Ass. la colère des trois Beau, Ass. Naturalarte, Ass. contre le projet de déviation de Confolens via le maine du Beau-les 3 Chênes, Amicale FNCR, Ass. paroissiale de Roumazières-Loubert, Grain de sable, Chasse gardée des dauges et des essarts, la Gaule de Roumazières-Loubert et des environs, Ass. team Mxdc, Club de Randonnées pédestres, APPERL, Les sabots d'argile, Monster Truck Team 16, Ass. VSDM, FENUA 98x, Ass. REVIVRE, Alpe, ass. Sports mécaniques TERREAL, Ass. des parents d'élève du collège JEAN MICHAUD

**COMMUNE HISTORIQUE DE GENOUILLAC :** Charente Limousine Cuba, Ass Protection de l'environnement

**COMMUNE HISTORIQUE DE LA PERUSE :** Ass Assistance radio, Ass. Sauvegarde de l'Eglise

**COMMUNE HISTORIQUE DE SURIS :**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
<b>D11042022_005</b>

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	24

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Date de la convocation
05/04/2022

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget principal – vote des subventions 2021</b>

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Madame la maire précise que chaque association a reçu un dossier de demande de subvention qu'elle devait retourner complété en mairie. Suite aux travaux des commissions vie associative et finances qui ont examiné chaque demande, elle présente les propositions de subvention pour les associations selon le tableau joint en annexe (document vote du budget).

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 23 Contre : 1 Abstention : 5

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** les montants des subventions selon le tableau proposé.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
<b>D11042022_006</b>

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget principal – vote d'une subvention d'équilibre au budget primitif 2022 assainissement</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en  
Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Madame la maire expose que lors de la préparation du budget assainissement la commission finances a constaté qu'il n'était pas possible de présenter la section fonctionnement en équilibre pour plusieurs raisons :

–La commune a conclu une nouvelle délégation de services publics (DSP) en 2021 avec une facturation assurée par le délégataire via le syndicat des eaux (facture unique eau-assainissement). Le délégataire, malgré l'avenant voté n'a pu verser sur l'exercice 2021 que 50% de l'abonnement et de la consommation, la facturation de décembre 2021 sera prise en compte sur le budget 2022.

–La commune a effectué un investissement important d'une station d'épuration en 2018 dans le village de Chantrezac pour une vingtaine d'habitation. Les usagers vont payer une redevance et une consommation identiques au reste de la population mais qui ne pourront pas permettre de financer le service. Cet équipement entraine une augmentation importante des amortissements en dépenses de fonctionnement.

–Le conseil municipal a procédé en 2022 à une hausse des tarifs de la redevance et de la consommation pour prendre en compte les difficultés d'équilibre et poursuivra les années suivantes. Une augmentation permettant de retrouver l'équilibre budgétaire aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Elle précise que les budgets des services publics industriels et commerciaux (SPIC) doivent être équilibrés et les communes ne peuvent abonder le SPIC avec leur propre budget (que ce soit sous forme de subvention d'équilibre ou de financement par le budget principal de certaines dépenses). Toutefois l'article L. 2224-4 du CGCT prévoit des assouplissements à ce principe dans les cas suivants :

- lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement,
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

- lorsque, après la période de réglementation prise en charge par le budget de la collectivité aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Compte tenu des éléments de contexte présentés supra, et la commune peut recourir à l'article L.2224-4 du CGCT.

Après examen des documents budgétaires en commission finances, il est nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre exceptionnelle de 40 000€ en 2022 qui permettra d'arriver à l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'équilibre exceptionnelle pour l'année 2022 du budget principal de 40 000€ au budget primitif 2022 assainissement.

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
D11042022_007

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget principal - vote du budget primitif 2022</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Vu le code général des collectivités des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022,

Considérant les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2021 adoptés lors de cette séance du conseil municipal,

Vu la délibération adoptée lors cette séance décidant l'affectation des résultats de fonctionnement de 2021 en report de fonctionnement pour un montant de 300 000€ et en recettes de la section investissement pour un montant de 235 263,55€.

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL** :

- **PRECISE** que le budget primitif 2022 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2021 du budget principal, au vu des comptes administratifs et des comptes de gestion 2020 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de cette séance
- **ADOpte** les sections ainsi qu'il suit :

### FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 5 131 858€

- Recettes : 5 131 858€

### INVESTISSEMENT

- Dépenses : 1 902 175,59€

- Recettes : 1 902 175,59€

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
D11042022_008

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget assainissement - vote du budget primitif 2022</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Vu le code général des collectivités des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022,

Considérant les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2021 adoptés lors de cette séance du conseil municipal,

Vu sa délibération adoptée lors cette séance décidant l'affectation des résultats de fonctionnement de 2021 s'élevant à 800,31€ en report de fonctionnement pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL** :

- **PRECISE** que le budget primitif 2022 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2021 du budget principal, au vu des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de cette séance
- **ADOpte** les sections ainsi qu'il suit :

### FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 158 408,41€

- Recettes : 158 408,41€

### INVESTISSEMENT

- Dépenses : 608 480,96€

- Recettes : 608 480,96€

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
D11042022_009

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget lotissement Les Brandes à Suris : approbation du compte de gestion 2021</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Madame la maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en  
Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
D11042022_010

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget lotissement Les Brandes Suris – Affectation des résultats de clôture</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Madame la maire rappelle les résultats de clôture 2021 du budget lotissement Les Brandes.

Après en délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'affecter au budget lotissement Les Brandes 2022 les résultats de clôture de la manière suivante :  
**Compte R001** affectation de l'excédent d'investissement pour un montant de **605,57€**  
**Compte D002** affectation du déficit du fonctionnement pour un montant de **203,66€**

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
<b>D11042022_011</b>

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget lotissement Les Brandes - vote du budget primitif 2022</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Vu le code général des collectivités des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022,

Considérant les comptes administratifs, les comptes de gestion de l'exercice 2021 et l'affectation des résultats adoptés précédemment par le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL** :

- **PRECISE** que le budget primitif 2022 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2021 du budget lotissement, au vu des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021
- **ADOpte** les sections ainsi qu'il suit :

### FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 13 398,09€
- Recettes : 13 398,09€

### INVESTISSEMENT

- Dépenses : 13 800,00€
- Recettes : 13 800,00€

La Maire

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le



Sandrine PRECIGOU

ID : 016-200083350-20220411-D11042022\_011-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
D11042022_012

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget lotissement Bois d'Etienne : approbation du compte de gestion 2021</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Madame la maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
D11042022_013

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Date de la convocation
05/04/2022

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget lotissement du Bois d'Etienne – Affectation des résultats de clôture</b>

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Madame la maire rappelle les résultats de clôture 2021 du budget lotissement du Bois d'Etienne.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Après en délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'affecter au budget Lotissement du Bois d'Etienne 2021 les résultats de clôture de la manière suivante :
  - **Au compte D002** affectation du déficit de fonctionnement pour un montant de **456 379,21 €**
  - **Au compte R001** affectation de l'excédent d'investissement pour un montant de **13 557,32 €**

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
<b>D11042022_014</b>

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Date de la convocation
05/04/2022

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget lotissement Bois d'Etienne - vote du budget primitif 2022</b>

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Vu le code général des collectivités des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022,

Considérant les comptes administratifs, les comptes de gestion de l'exercice 2021 et l'affectation des résultats adoptés précédemment par le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL** :

- **PRECISE** que le budget primitif 2022 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2021 du budget lotissement, au vu des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021
- **ADOpte** les sections ainsi qu'il suit :

### FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 200 734,28€

- Recettes : 1 200 734,28€

### INVESTISSEMENT

- Dépenses : 726 657,86€

- Recettes : 726 657,86€

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
D11042022_015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Projet d'emprunt du CCAS – avis conforme du conseil municipal</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Conformément à l'article L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations des centres communaux d'action sociale qui concernent un emprunt sont prises sur avis conforme du Conseil Municipal.

Le CCAS souhaite contracter un emprunt nécessaire à l'exécution des dépenses d'investissement de l'exercice 2022.

Cet emprunt permettra de réaliser le programme d'investissement voté lors du Conseil d'Administration du 21 mars 2022. Le besoin actuel est estimé à un montant maximum de 30 000 € pour permettre l'acquisition de nouvelles boîtes pour le portage de repas et les aménagements pour les 2 véhicules portage de repas.

Pour mémoire le CCAS n'a pas d'emprunt en cours.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** de se prononcer favorablement sur le projet d'emprunt du CCAS de Terres-de-Haute-Charente.

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
<b>D11042022_016</b>

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Date de la convocation
05/04/2022

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Création de 3 postes Parcours Emploi Compétence PEC (CUI-CAE)</b>

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Madame la maire propose la création de 3 postes Parcours Emploi Compétence (PEC) pour les services espaces verts à temps complet (35/35<sup>e</sup>) pour une durée minimum de 6 mois et maximum de 9 mois.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Pôle emploi a donné un accord de principe à la création de ces postes mais n'est pas en mesure de préciser à quelle date ils pourront être signés, ni la durée possible en raison de l'attente de nouvelles directives gouvernementales.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** de créer 3 emplois PEC **35 heures** par semaine pour les services espaces verts
- **AUTORISE** madame la maire à signer les contrats qui pourront débiter à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 ou plus tard, pour une durée minimum de 6 mois et maximum de 9 mois en fonction des directives gouvernementales.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
D11042022_017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	28

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget principal commune de Terres-de-Haute-Charente : approbation du compte administratif 2021</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 20/04/2022

Et  
Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget principal de la commune de Terres-de-Haute Charente qui s'établit ainsi :

### FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	Terres-de-Haute Charente
	Dépenses	4 486 048,57
	Recettes	4 821 312,12
	<b>Excédent (a)</b>	<b>335 263,55</b>
B	Résultat reporté en recettes 002	<b>200 000,00</b>
	<b>Excédent antérieur (b)</b>	<b>200 000,00</b>
C	<b>Résultat de clôture</b>	
	(a)	<b>335 263,55</b>
	(b)	<b>200 000,00</b>
	<b>Excédent</b>	<b>535 263,55</b>

### INVESTISSEMENT

D	Résultat de l'exercice	Terres de Haute Charente
	Dépenses	1 337 957,13
	Recettes	1 265 532,26
	<b>(d)</b>	<b>-72 424,87</b>
E	Excédent reporté au 001	<b>471 067,18</b>
	Déficit d'investissement reporté €	
	<b>Résultat de clôture</b>	
	(d)	<b>-72 424,87</b>
	(e)	<b>471 067,18</b>
	<b>Excédent</b>	<b>398 642,31</b>

Restes à réaliser 2021		
		315 383,27 €
	Dépenses	
	Recettes	

Hors de la présence de madame Sandrine PRECIGOUT, maire de la commune, et sous la présidence du doyen de séance,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget principal de la commune.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le président  
Jacques MARSAC

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
D11042022_017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	28

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget principal commune de Terres-de-Haute-Charente : approbation du compte administratif 2021</b>

Vote
A l'unanimité Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget principal de la commune de Terres-de-Haute Charente qui s'établit ainsi :

### FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	Terres-de-Haute Charente
	Dépenses	4 486 048,57
	Recettes	4 821 312,12
	<b>Excédent (a)</b>	<b>335 263,55</b>
B	Résultat reporté en recettes 002	<b>200 000,00</b>
	<b>Excédent antérieur (b)</b>	<b>200 000,00</b>
<b>C</b>	<b>Résultat de clôture</b>	
	(a)	<b>335 263,55</b>
	(b)	<b>200 000,00</b>
	<b>Excédent</b>	<b>535 263,55</b>

### INVESTISSEMENT

D	Résultat de l'exercice	Terres de Haute Charente
	Dépenses	<b>1 337 957,13</b>
	Recettes	<b>1 265 532,26</b>
	(d)	<b>-72 424,87</b>
E	Excédent reporté au 001	<b>471 067,18</b>
	Déficit d'investissement reporté €	
	<b>Résultat de clôture</b>	
	(d)	<b>-72 424,87</b>
	(e)	<b>471 067,18</b>
	<b>Excédent</b>	<b>398 642,31</b>

Restes à réaliser 2021		
		315 383,27 €
	Dépenses	
	Recettes	

Hors de la présence de madame Sandrine PRECIGOUT, maire de la commune, et sous la présidence du doyen de séance,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget principal de la commune.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le président  
Jacques MARSAC

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
D11042022_019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	28

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget lotissement Les Brandes Suris : approbation du compte administratif 2021</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b> Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents :** Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

**A été nommé(e) secrétaire :** M. FREDAGUE David

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget lotissement Les Brandes qui s'établit ainsi :

### FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	SURIS
	Dépenses	0
	Recettes	0
	<b>Résultat (d)</b>	<b>0</b>
E	Déficit reporté au 001	203,66
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>203,66</b>

### INVESTISSEMENT

A	Résultat de l'exercice	SURIS
	Dépenses	0
	Recettes	0
	<b>Résultat (d)</b>	<b>0</b>
E	Excédent reporté au 001	605,57
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>605,57</b>

Hors de la présence de madame Sandrine PRECIGOUT, maire de la commune, et sous la présidence du doyen de la séance,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget lotissement Les Brandes
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président  
Jacques MARSAC



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
D11042022_020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	28

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget lotissement Bois d'Etienne : approbation du compte administratif 2021</b>

Vote
A l'unanimité
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents :** Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOIA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

**A été nommé(e) secrétaire :** M. FREDAGUE David

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget lotissement du Bois d'Etienne qui s'établit ainsi :

### FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	
	Dépenses	35 769,55
	Recettes	150 000,00
	<b>Résultat (r)</b>	<b>114 230,45</b>
E	Déficit reporté au D 002	- 570 609,66
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 456 379,21</b>

### INVESTISSEMENT

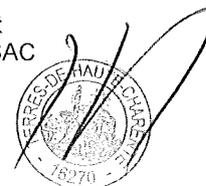
A	Résultat de l'exercice	
	Dépenses	99 379,86
	Recettes	0
	<b>Résultat (d)</b>	<b>- 99 379,86</b>
E	Excédent reporté au R001	112 937,18
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>13 557,32</b>

Hors de la présence de madame Sandrine PRECIGOUT, maire de la commune, et sous la présidence du doyen de la séance,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget lotissement du Bois d'Etienne.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le président  
Jacques MARSAC



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
D11042022_001

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget principal commune de Terres-de-Haute-Charente : approbation du compte de gestion 2021</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Madame la maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
D11042022_002

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget assainissement commune de Terres-de-Haute-Charente : approbation du compte de gestion 2021</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Madame la maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
D11042022_003

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget principal affectation des résultats 2021</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
 Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Madame la maire présente les résultats de clôture de l'exercice 2021

### FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	Terres-de-Haute Charente
	Dépenses	<b>4 486 048,57</b>
	Recettes	<b>4 821 312,12</b>
	<b>Excédent (a)</b>	<b>335 263,55</b>
B	Résultat reporté en recettes 002	<b>200 000,00</b>
	<b>Excédent antérieur (b)</b>	<b>200 000,00</b>
<b>C</b>	<b>Résultat de clôture</b>	
	(a)	<b>335 263,55</b>
	(b)	<b>200 000,00</b>
	<b>Excédent</b>	<b>535 263,55</b>

### INVESTISSEMENT

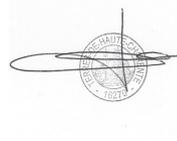
D	Résultat de l'exercice	Terres de Haute Charente
	Dépenses	<b>1 337 957,13</b>
	Recettes	<b>1 265 532,26</b>
	<b>(d)</b>	<b>-72 424,87</b>
E	Excédent reporté au 001	<b>471 067,18</b>
	Déficit d'investissement reporté €	
	<b>Résultat de clôture</b>	
	(d)	<b>-72 424,87</b>
	(e)	<b>471 067,18</b>
	<b>Excédent</b>	<b>398 642,31</b>

	<b>Restes à réaliser 2021</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>315 383,27 €</b>
	<b>Recettes</b>	

Après en délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'affecter au budget COMMUNE 2022 les résultats de clôture de la manière suivante :
  - **Au compte R002** affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 300 000,00€
  - **Au compte 1068** « excédent de fonctionnement » en recettes de la section investissement la somme de 235 263,55€
  - **Au compte R001** affectation de l'excédent d'investissement pour un montant de 398 642,31€

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2022

Référence
D11042022_004

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Objet de la délibération
<b>Budget assainissement affectation des résultats 2021</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2022 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme PAIN Mireille à Mme TRICAUD Magalie, Mme MARSAC Hélène à M. FREDAGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. BOINEAU Didier, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FREDAGUE David

Madame la maire présente les résultats de clôture de l'exercice 2021

### FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	Terres de Haute Charente
	Dépenses	<b>186 602,37</b>
	Recettes	<b>135 862,76</b>
	<b>Déficit (a)</b>	<b>-50 739,61</b>

B	Résultat reporté	
	<b>Déficit antérieur</b>	
	<b>Excédent antérieur (b)</b>	<b>51 539,92</b>

C	Résultat de clôture	
	(a)	
	(b)	<b>-50 739,61</b>
		<b>51 539,92</b>
	<b>Excédent</b>	<b>800,31</b>

### INVESTISSEMENT

D	Résultat de l'exercice	Terres de Haute Charente
	Dépenses	<b>95 296,81</b>
	Recettes	<b>123 036,00</b>
	<b>(d)</b>	<b>27 739,19</b>
E	Excédent reporté	<b>457 702,26</b>
	Déficit d'investissement reporté €	

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
 Le : 20/04/2022

Et

Publication ou notification du :

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le



ID : 016-200083350-20220411-D11042022\_004-DE

<b>Résultat de clôture</b>		
	(d)	<b>27 739,19</b>
	(e)	<b>457 702,26</b>
	<b>Excédent</b>	<b>485 441,45</b>

<b>Reste à Réaliser (RAR) Dépenses (Opération 12 Impasse des Paleines et étude Charente eaux)</b>	<b>9 896,00</b>
---	-----------------

Après en délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'affecter au budget ASSAINISSEMENT 2021 les résultats de clôture de la manière suivante :
  - **Au compte R002** affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 800,31€
  - **Au compte R001** affectation de l'excédent d'investissement pour un montant de 485 441,45€

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT

